

MUNICIPALITÉ DE SHIGAWAKE

02 juin 2025

Province de Québec
Municipalité de Shigawake
MRC de Bonaventure

A une session spéciale du Conseil Municipal de Shigawake, dans le comté de Bonaventure, tenue au lieu ordinaire des sessions, ce deuxième jour du mois de juin de l'an deux mil vingt-cinq, à dix-neuf heures 44 minutes, sont présents :

- Marcel Gagnon
- Nancy Skene
- Jeffrey Vautier
- Michael Hayes
- Georgette Chapados
- Heather Imhoff

Tous présents et renonce à l'avis de convocation, sous la présidence de la mairesse Madame Rolande Beebe Couture.

Était également présent, Pascal Caron, adjoint administratif

2025-06-112

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Michael Hayes et appuyé par la conseillère Nancy Skene et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet d'ordre du jour soit adopté.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Destitution de la directrice générale
3. Fermeture de l'assemblée

Adoptée

2025-06-113

DESTITUTION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT que le lien de confiance a été irrémédiablement rompu ;

CONSIDÉRANT que la Directrice Générale a une obligation de loyauté dans le contexte d'une saine administration ;

CONSIDÉRANT que par suite de cette libération, il y a lieu de rompre le lien d'emploi entre la Municipalité de Shigawake et la Directrice Générale;

CONSIDÉRANT les modalités prévues aux articles 267.0.1 et 267.0.2 du Code municipal du Québec (chapitre C-27.1);

MUNICIPALITÉ DE SHIGAWAKE

CONSIDÉRANT que la Directrice Générale a été dérogée de son devoir de fournir une prestation de travail à partir du 2 juin 2025, en raison des constatations du vérificateur externe Raymond Chabot sur des irrégularités et de graves lacunes dans son travail ;

Il est proposé par le conseiller Jeffrey Vautier et appuyé par la conseillère Nancy Skene que le Conseil Municipal de Shigawake destitue la directrice générale de ses fonctions;

Que copie de la présente résolution soit signifiée par huissier à la Directrice Générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2025-06-114

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la conseillère Nancy Skene que la séance soit levée à 19h53.

En signant le procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé chacune des résolutions contenues dans celui-ci.

Adoptée

Rolande Beebe, mairesse

Nancy Castilloux, DG intérim